



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bilan Flavescence Dorée

Année 2023

Important : Les résultats d'analyse des ceps marqués durant les prospections 2023 ont été communiqués aux vigneron concernés au début du mois de décembre, soit par e-mail, soit par courrier. Les pieds positifs à la Flavescence Dorée et au Bois Noir doivent être arrachés avant le 31 mars 2024. La carte des zones de traitement obligatoire 2024 est disponible sur https://www.gdon-libournais.fr/traitements_obligatoires.php

Le GDON du Libournais pilote les protocoles de lutte contre la Flavescence Dorée (FD) sur son territoire, constitué de 27 communes et correspondant à environ 14 650 ha de vignes en production. Les différentes actions menées sont axées sur la recherche et l'élimination de la maladie (prospection et arrachage des ceps contaminés) et sur la maîtrise de l'insecte vecteur, la Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD). Ce document de synthèse présente le protocole et les résultats obtenus en 2023.

Bilan des Prospections 2023

Secteurs prospectés en 2023

Le protocole du GDON du Libournais prévoit une prospection de l'intégralité du vignoble a minima tous les 4 ans.

La prospection 2023 a couvert une surface de 5 595 ha. Elle a concerné :

- L'intégralité des communes de Francs et des Salles de Castillon.
- Une part importante de Montagne (moitié ouest), Saint Emilion (moitié sud), Saint Etienne de Lisse (moitié nord), Saint Laurent des Combes (moitié sud), Saint Magne de Castillon (tiers sud) et Saint Sulpice de Faleyrens (appellation Saint Emilion).
- Des zones plus limitées sur les communes de Belvès de Castillon, Libourne, Lussac, Néac, Saint Christophe des Bardes, Saint Cibard, Saint Genès de Castillon, Saint Pey d'Armens, Saint Philippe d'Aiguille et Vignonet.
- Toutes les parcelles contaminées par la FD depuis moins de 5 ans.

Evolutions des contaminations de FD

Le tableau 1 présente l'état des contaminations FD sur le GDON sur les 5 dernières années.

Tableau 1 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

GDON du Libournais	2019	2020	2021	2022	2023
Surfaces prospectées (ha)	5719	5774	5850	5317	5595
Surfaces en obligation d'arrachage (ha)	0	0	0	0	0
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	707	984	653	353	181
Ratio Pieds contaminés / 100 hectares prospectés	12,4	17	11,2	6,6	3,2

La baisse de contamination initiée en 2021 se poursuit. Le nombre de ceps contaminés a été divisé par deux entre 2022 et 2023 et la présence de la FD tombe à 3,2 ceps pour 100 hectares prospectés, soit plus de 5 fois moins qu'en 2020. Cette réduction provient de bons résultats obtenus sur les foyers actifs en 2020.

L'année 2023 a été très propice aux expressions de ceps contaminés par le Bois Noir (BN), une jaunisse à phytoplasme différente de la FD mais présentant des symptômes exactement identiques. Seule une analyse d'ADN permet la discrimination des deux maladies. Certaines parcelles présentent de nombreux ceps symptomatiques en 2023, avec un mélange de BN et de FD. Les analyses ne portant pas sur l'intégralité des ceps, il est dans ces cas impossible de déterminer avec précision la proportion réelle de chaque maladie, le BN ayant alors un effet masquant sur la FD (d'où la nécessité de l'arrachage des ceps contaminés BN).

L'état des lieux de la contamination en 2023 sur le territoire du GDON du Libournais peut se résumer à deux situations distinctes :

- **Absence ou présence faible de la FD :**

Des prospections partielles réalisées sur les communes de Néac, Pomerol, Puissegui, Saint Cibard, Saint Etienne de Lisse, Saint Laurent des Combes, Tayac et Vignonet démontrent l'absence de Flavescence Dorée sur ces territoires. Des ceps isolés ont été découverts sur les communes des Artigues de Lussac, Lalande de Pomerol, Libourne, Lussac, Montagne, Saint Emilion, Saint Genès de Castillon, Saint Magne de Castillon, Saint Pey d'Armens et Saint Philippe d'Aiguille. La dissémination de la FD sur ces communes est jugée peu préoccupante, issue d'une contamination de fond maîtrisée pour l'instant.

- **Foyers actifs plus importants :**

L'ensemble des foyers historiquement connus présentent de bons résultats avec une diminution significative du nombre de ceps contaminés.

A Libourne, quelques ceps isolés sont découverts dans le vignoble urbain et au nord de Condat mais la contamination est en forte baisse (de 85 ceps en 2022 à 7 en 2023). La presqu'île de Condat est fortement concernée par les problématique de pullulation du Bois Noir pouvant masquer la présence de la FD. La vigilance reste donc de mise pour suivre l'évolution réelle de la FD au cours des millésimes futurs.

Les foyers de Belvès de Castillon / Gardegan et Tourtirac (de 91 ceps en 2022 à 24 en 2023) et Francs (de 48 ceps en 2022 à 14 ceps en 2023) restent sur une dynamique de réduction continue. La majorité des ceps sont de plus situés sur des parcelles de Cabernets (Francs ou Sauvignon) plus sensibles.

Seule Saint Sulpice de Faleyrens présente une évolution à la hausse du nombre de ceps contaminés (de 63 à 107), mais ces chiffres sont nuancés par la présence d'une parcelle à la contamination mélangée FD/BN. Le foyer du Port de Branne reste actif mais ne présente pas d'évolution cette année.

Enfin, la prospection intégrale des Salles de Castillon a mis en évidence la présence d'une unique parcelle contaminée sur laquelle 10 ceps ont été relevés. Là encore, il s'agit d'un mélange de contamination FD/BN.

Pour plus de détail, le tableau 4 (en dernière page) présente une courte synthèse de la situation sanitaire sur chaque commune prospectée en 2023.

Résultats des analyses de laboratoire

Chaque cep symptomatique détecté lors des prospections est marqué, géolocalisé et fait l'objet d'un prélèvement de feuilles pour confirmation par analyse. Un seul échantillon est effectué par parcelle viticole, dans la limite de 5 ceps. Les tests sont réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse de Gironde (LDA 33, accrédité COFRAC). Le tableau 2 présente les résultats des campagnes 2021 à 2023.

Année	Pieds contaminés Bois Noir (nb/%)	Pieds contaminés Flavescence Dorée (nb/%)	Pieds sans jaunisse détectée (nb/%)	TOTAL
2023	1412	181	72	1665
	85%	11%	4%	100%
2022	497	353	128	978
	51%	36%	13%	100%
2021	549	650	87	1286
	43%	51%	7%	100%

Tableau 2 : Bilan des analyses de laboratoire entre 2021 et 2023 sur le GDON du Libournais

Alors que le Bois Noir représentait un cep sur deux en 2022, plus des deux tiers des pieds marqués en 2023 est atteint par cette jaunisse. Cette prévalence résulte de la diminution des contaminations FD sur notre territoire, couplée à des conditions climatiques favorisant les expressions des contaminations BN. Moins de 5 % des ceps marqués cette année sont négatifs, près d'un diagnostic sur 20 est infirmé par l'analyse de laboratoire, ce qui témoigne de la bonne qualité de la sélection d'échantillon sur le terrain.

En 2023, **30 propriétés** sont concernées par une demande d'arrachage pour détection de contamination Flavescence Dorée (FD) sur leur parcellaire (au moins 1 pied) et **257 exploitants** ont reçu une demande d'arrachage pour des ceps contaminés par le Bois Noir (au moins 1 pied). Enfin, 16 châteaux ont au moins un cep marqué qui s'est avéré négatif après analyse au laboratoire. Un courrier d'information leur a également été envoyé.



Rappel de la stratégie de lutte mise en œuvre

L'apparition des premiers pieds contaminés par la Flavescence Dorée dans une parcelle peut trouver plusieurs origines :

- Introduction de matériel contaminé à la plantation / complantation
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis une autre parcelle contaminée
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis des *Vitis* ensauvagés (repousses de PG, parcelle non cultivée)
- Transfert de la maladie par un autre insecte vecteur depuis le compartiment sauvage bordant les parcelles

La régularité de la présence de la maladie dans le département de la Gironde rend actuellement impossible l'assainissement total du vignoble car certains mécanismes de recontamination ne sont pas maîtrisables. Il n'est donc pas possible de garantir l'absence totale de contamination FD sur une parcelle de vigne dans la durée.

En plus de la prospection, la gestion des populations de Cicadelles de la Flavescence Dorée (CFD) constitue l'autre axe majeur dans la lutte contre la FD. Lors de l'apparition d'un nouveau foyer, plus les populations sont importantes, plus celui-ci risque de s'étendre de manière épidémique. Les Arrêtés Préfectoraux (AP) encadrant la lutte contre la FD imposent donc des traitements obligatoires (TO) contre ce vecteur à l'échelle communale. Le GDON propose, sur la base de son programme d'épidémiologie-surveillance, un protocole dérogatoire à cet Arrêté, permettant de limiter la taille des zones traitées et l'emploi d'insecticides.

Réduction d'utilisation des insecticides

Ce protocole se base sur la réalisation de zones de traitement correspondant à des cercles de 500 m autour des parcelles foyer, permettant de réduire les traitements à l'échelle spatiale et sur le suivi des populations du vecteur au sein de ces zones pour limiter le nombre d'applications d'insecticides. En 2023, 49 zones ont été définies, représentant une surface de 4 427 ha (soit une augmentation de 128 ha par rapport à 2022), avec un protocole de Traitement Obligatoire correspondant à une application larvicide (2 pour les utilisateurs de pyrèthre naturel) puis une application d'un adulticide dépendante des populations de vecteurs piégées pendant l'été. La réalisation d'un traitement estival a été demandée sur 6 zones cette année, portant la surface réellement traitée à 5 192 ha, surface exprimée en hectares développés, prenant en compte le nombre de traitements par parcelle (contre 6 300 ha en 2022).

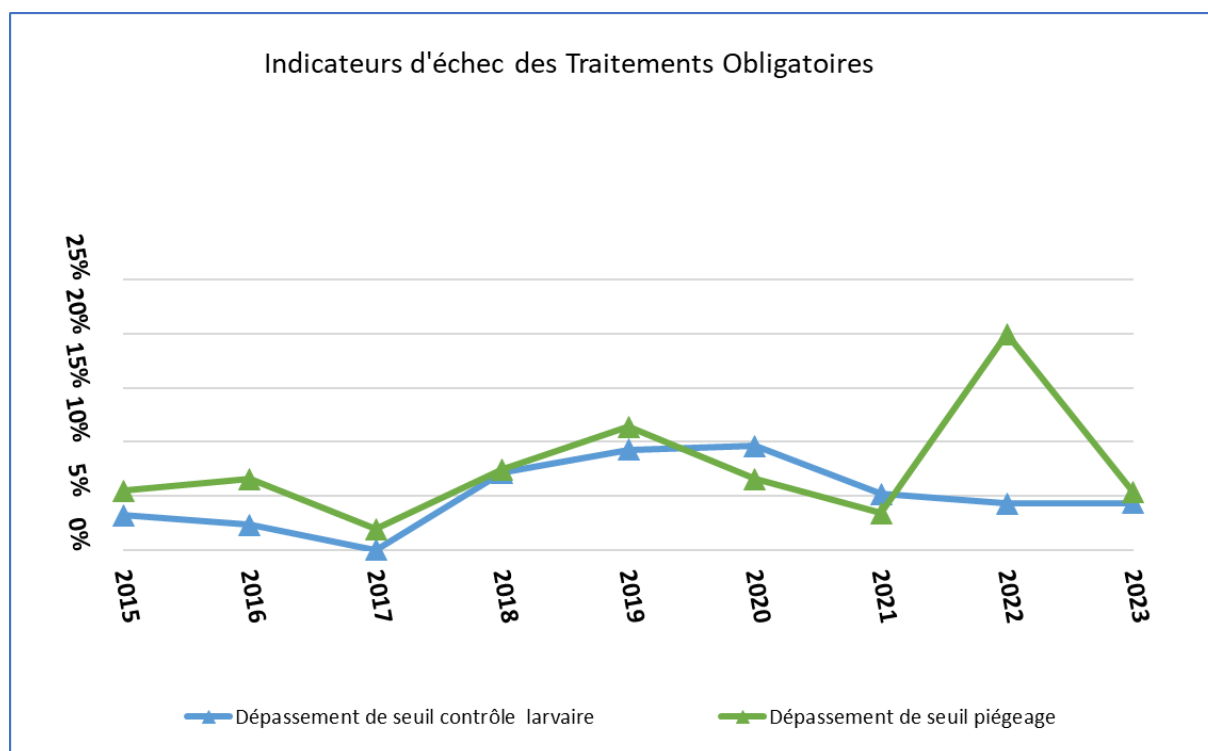
Les économies d'insecticides sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous, avec les surfaces exprimées en hectares développés. Les économies sont calculées en comparant le scénario réalisé en 2023 au scénario théorique construit à partir des règles de décisions retenues par les Arrêtés Préfectoraux.

	GDON du Libournais	
Surface en TO selon l'AP	36 369 ha	
Surface réellement traitée	5 192 ha	
Economie réalisée	31 177 ha	86%

Tableau 3 : Réduction des utilisations d'insecticides contre la CFD en 2023 sur le GDON du Libournais.

Respect des consignes de Traitement Obligatoire

Le GDON du Libournais réalise des observations parcellaires visant à qualifier le respect et l'efficacité des consignes de lutte dans les différentes zones concernées. En 2023, 69 parcelles ont ainsi fait l'objet d'un suivi des populations larvaires (pour 3 dépassements de seuil, soit 4 %) et 378 pièges ont été placés en zone de Traitement Obligatoire, avec des dépassements constatés pour 20 d'entre eux, **soit 5 % des cas** (voir graphique 1 ci-dessous).



Graphique 1 : Niveau d'échecs des TO entre 2015 et 2023

En 2022, de nombreux dépassements de seuil avaient entraîné des renouvellement d'insecticides sur de grandes surfaces (20 zones). Les piégeages de 2023 ont démontré une meilleure efficacité de la lutte mise en place, avec un retour à un taux de dépassement de seuil comparable aux années précédentes. Les observations larvaires de début de saison ont démontré une baisse générale des populations de cicadelles de la flavescence dorée entre 2022 et 2023, y compris dans les zones non soumises à des traitements obligatoires. Cette tendance a été confirmée par l'ensemble des observateurs du département. Ce niveau initial de population plus faible, couplé à un meilleur positionnement des dates de TO permet d'expliquer la bonne maîtrise des populations de CFD en 2023.

Les réductions importantes de Traitements Obligatoires et le faible niveau de contamination FD sur notre territoire sont le résultat du respect des consignes de lutte par la grande majorité des exploitants. Le maintien de cette efficacité nécessite de poursuivre à appliquer rigoureusement les consignes de lutte.



Conclusion

Le travail de surveillance établi par le GDON depuis 2007, en étroite collaboration avec les vignerons et les différents professionnels du secteur, permet aux vignobles du Libournais d'être plus faiblement impactés par la FD que le reste de la Gironde.

Les bons résultats observés cette année ne doivent pas remettre en cause l'implication de chacun des partenaires. La Flavescence Dorée est toujours active sur le territoire, dispersée sur de nombreuses communes. La plupart des foyers de grande importance sont actuellement maîtrisés mais doivent rester sous surveillance pour éviter toute résurgence de la FD.

Le maintien des bonnes pratiques est nécessaire **sur le long terme pour préserver un état des lieux favorable** : arrachage systématique des pieds contaminés, plantation de matériel végétal indemne (intérêt du Traitement à l'Eau Chaude), respect des consignes de traitement, formation à la reconnaissance des symptômes, déclaration des pieds suspects, soutien aux prospections, lutte contre les vignes non cultivées et les repousses sauvages de porte-greffes.

L'équipe du GDON du Libournais

Communes	Surface prospectée / totale (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Localisation / Lieux-dits
Les Artigues de Lussac	20 / 393	2	2	0	Parcelles isolées éparées sur la commune
Belvès de Castillon	96 / 345	14	4	1	Foyer du Bourg en diminution
Francs	279 / 279	14	6	1	Foyer sur « Godart » et « Le Tuquet » en forte diminution
Gardegan et Tourtirac	5 / 400	10	2	1	Parcelles limitrophes au foyer de Belvès de Castillon
Lalande de Pomerol	1 / 659	1	1	0	Parcelle isolée « A la Grave »
Libourne	223 / 629	7	4	0	Contaminations sur Condat et pieds isolés en secteur urbain
Lussac	106 / 1585	2	2	0	Parcelles isolées éparées sur la commune
Montagne	1116 / 1996	2	2	0	Parcelles isolées « Au Brocard »
Néac	97 / 601	0	0	0	Pas d'expression des parcelles foyer 2021
Pomerol	3 / 533	0	0	0	-
Puisseguin	7 / 1128	0	0	0	Pas d'expression des parcelles foyers 2022
Saint Christophe des Bardes	118 / 613	0	0	0	Pas d'expression de la parcelle foyer 2022
Saint Cibard	12 / 211	0	0	0	Pas d'expression de la parcelle foyer 2022
Saint Emilion	1233 / 2263	1	1	0	Foyer découvert en 2023 sur « Les Trois Moulins », pas d'expression sur foyer 2022
Saint Etienne de Lisse	286 / 615	0	0	0	Pas d'expression de la parcelle foyer 2022
Saint Genès de Castillon	72 / 358	2	2	0	Parcelles isolées sur « Quartier des Coux », proche foyer 2021
Saint Laurent des Combes	139 / 301	0	0	0	-
Saint Magne de Castillon	255 / 767	6	3	0	Parcelles isolées secteur Port de Civrac
Saint Pey d'Armens	73 / 375	2	2	0	Parcelles isolées sur « Sicard » et « Labarthe »
Saint Philippe d'Aiguille	40 / 353	1	1	0	Parcelle isolée sur « Grimon »
Saint Sulpice de Faleyrens	992 / 1176	107	3	2	Plusieurs foyers disséminés le long de la Dordogne
Les Salles de Castillon	377 / 377	10	1	1	Foyer détecté en 2023, secteur « Reclaou »
Tayac	1 / 205	0	0	0	-
Vignonet	44 / 327	0	0	0	-
Total	5595 ha	181	36	6	

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2023

En 2023, aucune prospection n'a été menée sur les communes de Castillon la Bataille, Sainte Colombe et Saint Hippolyte.